

Pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Les demandes de titres sont possibles **uniquement sur rendez-vous, à prendre en ligne sur beaupreauenmauges.fr** (un rendez-vous par personne).

Les rendez-vous ont lieu à la **mairie déléguée de Beaupréau** (face à l'église Notre-Dame) :

26 rue Notre Dame, Beaupréau
49601 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex
02 41 71 76 60 / beaupreau@beaupreauenmauges.fr

du lundi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h30
vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h, samedi : 9h - 12h

Tarifs : ↘ **Carte d'identité :** gratuit,
sauf en cas de renouvellement suite à une perte ou un vol : 25 €

↘ **Passeport biométrique :**
adulte : 86 €
enfant jusqu'à 15 ans : 17 €
de 15 à 18 ans : 42 €

↘ POUR TOUS LES DOSSIERS :

- pré-demande en ligne** à imprimer sur ants.gouv.fr
OU formulaire CERFA complété (disponible en mairie)
- carte d'identité ou passeport à renouveler**
- 1 photo d'identité** de moins de 6 mois aux normes (recommandations sur www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_norme_photo-2.pdf)
- timbres fiscaux**, du montant correspondant à votre titre, à acheter au moment de la pré-demande, ou sur timbres.impots.gouv.fr ou en tabac/presse
- justificatif de domicile** à votre nom et prénom de moins d'un an (facture de téléphone, gaz, électricité, eau, ordures ménagères, quittance de loyer établie par une agence, avis d'imposition...)

↘ **En cas de première demande, de perte ou de vol, ou si votre titre sécurisé est périmé de plus 5 ans :**

- acte de naissance**

si votre commune de naissance est adhérente à la vérification d'état civil dématérialisée sur ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation, dans ce cas vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance, **sinon**, vous devez fournir un **acte de naissance datant de moins de 3 mois** (demande **gratuite** à votre commune de naissance ou sur www.service-public.fr).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les cartes d'identité délivrées **aux personnes majeures** à partir du 2 janvier 2004 sont valables 5 ans de plus sur le territoire français et certains pays (statut du pays à vérifier sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/article/extension-de-la-duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite).

Attention, tout titre d'identité non retiré dans un délais de 3 mois sera détruit, sans remboursement possible.



Pièces supplémentaires :

↘ POUR LES ENFANTS MINEURS :

(présence obligatoire de l'intéressé(e) et de son représentant légal lors du dépôt du dossier)

- pièce d'identité du parent présent** (en cours de validité)
- jugement de divorce complet** statuant sur la résidence de l'enfant et l'autorité parentale

↘ **En cas de garde alternée :**

- justificatifs de domicile et pièces d'identité des deux parents**

↘ **Si le mineur utilise un nom d'usage :**

- autorisation et copies des pièces d'identité des deux parents**

↘ POUR LES ADULTES SOUS TUTELLE :

(présence du tuteur obligatoire)

- jugement de tutelle ou curatelle**

↘ POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES :

(jeunes majeurs domiciliés chez leurs parents, ou autres)

- attestation d'hébergement** sur l'honneur
- justificatif de domicile de l'hébergeant**
- pièce d'identité de l'hébergeant**

↘ EN CAS DE PERTE OU VOL :

- déclaration de perte** (à télécharger en ligne ou à compléter en mairie lors du dépôt du dossier)
OU déclaration de vol à effectuer à la gendarmerie ou au commissariat de police
- un document comportant une photo** (permis de conduire, carte vitale, carte de bus... ou copie imprimée du titre perdu)
- timbres fiscaux** du montant correspondant à votre titre



**Beaupreau
en-Mauges**